



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3664 **Services de régime d'assurance collective pour les employés et les retraités de la Ville de Laval**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 13 août 2026 à 10 h 30

DOS-3690 **Service d'impression et d'expédition des comptes de taxes**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 13 août 2026 à 10 h 30

DOS-3742 **Acquisition de sel de déglacage 2026-2028**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 13 août 2026 à 10 h 30

DOS-3758 **Remplacement de toiture et travaux connexes au 1200, boulevard Chomedey**

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 13 août 2026 à 10 h 30

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance du mardi 7 juillet 2026, les règlements suivants:

- 1- Règlement numéro L-13208 modifiant le Règlement numéro L-12659 remplaçant le Règlement L-12196 et décrétant un programme de revitalisation des bâtiments patrimoniaux sur le territoire de la Ville de Laval;
- 2- Règlement numéro L-13259 modifiant le Règlement L-13022 concernant l'organisation administrative de la Ville de Laval.

AVIS est de plus donné que lesdits règlements sont présentement en vigueur, qu'ils sont déposés au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peuvent être consultés en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ces règlements peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 715, chemin du Sablon

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel reglements@laval.ca ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**Immeuble visé:
715, chemin du Sablon
Lot 1 452 560 du cadastre du Québec**

DONNÉ À LAVAL
CE 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 101, chemin de l'Équerre

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné en vertu du *Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles*, que toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'une autorisation de démolition doit transmettre par écrit son opposition motivée, à l'attention de la greffière, dans les dix (10) jours suivant la publication de cet avis, à l'adresse courriel reglements@laval.ca ou par courrier recommandé ou certifié à l'adresse postale :

**Service du greffe
À l'attention de la greffière
3131, boulevard Saint-Martin Ouest, bureau 430 (4e étage)
Laval (Québec) H7T 2Z5**

**101, chemin de l'Équerre
Lot 1 603 186 du cadastre du Québec**

DONNÉ À LAVAL
CE 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET CONSULTATION ÉCRITE SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-18

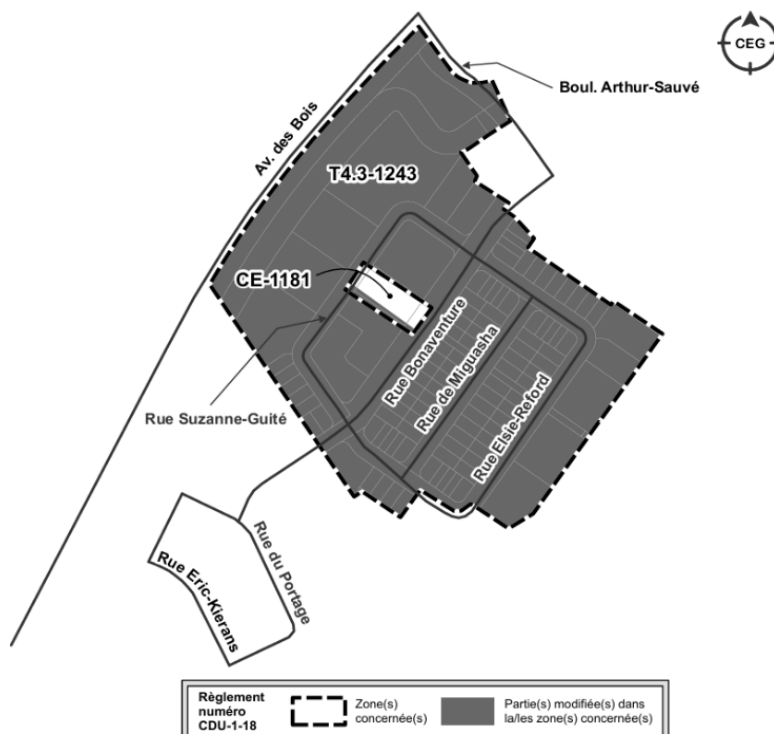
AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à sa séance du 7 juillet 2026 le projet de Règlement numéro CDU-1-18 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval pour un territoire bordant les rues Bonaventure, Suzanne-Guité, de Miguasha et Elsie-Reford;

QUE le projet de Règlement numéro CDU-1-18 vise à modifier le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval en modifiant les dispositions de la zone T4.3-1243 et en modifiant, de T4.3-1243 et CE-1181 à T4.3-1847, T4.3-1848 et CE-1181, le zonage d'un territoire bordant les rues Bonaventure, Suzanne-Guité, de Miguasha et Elsie-Reford;

QUE l'objet de ce projet de règlement est de permettre la construction des modèles d'unités qui sont déjà utilisés pour la réalisation du projet résidentiel «Metta» en conformité avec le Règlement CDU-1. Les principales modifications apportées à cet effet sont les suivantes :

- ajuster les limites de la zone CE-1181 avec les limites du lot 6 381 216 (le terrain municipal réservé à des fins de parc) ;
- modifier les dispositions de la zone existante T4.3-1243 afin :
 - de permettre des aires de stationnement privées et allées d'accès en cour avant pour les maisons en rangée ;
 - de réduire de 50 % à 40 % la superficie minimale à végétaliser dans une cour avant ou avant secondaire pour les maisons en rangée ;
 - d'augmenter, dans une cour avant ou avant secondaire, la saillie maximale d'un balcon de 1,5 mètre à 3,1 mètres ;
 - de diminuer la largeur minimale d'un lot destiné à une maison jumelée de 9 mètres à 8 mètres;
 - de ne plus y autoriser les projets intégrés ;
- créer deux nouvelles zones T4.3 à même une partie de la zone T4.3-1243 et y ajouter les dispositions suivantes :
 - augmenter la hauteur maximale autorisée de 12 mètres à 13,1 mètres ;
 - augmenter le nombre d'étages maximal de 3 à 4 étages ;
 - augmenter la hauteur maximale d'un plancher de rez-de-chaussée de 1,5 mètre à 2,2 mètres;
 - augmenter la saillie maximale autorisée pour une galerie, un perron ou un porche dans une cour avant ou avant secondaire de 1,85 mètres à 1,9 mètres ;
 - réduire la distance minimale entre une ligne de terrain et un balcon de 1 mètre à 0,24 mètre ;
 - augmenter la saillie maximale d'une construction située sous une saillie faisant corps avec le bâtiment principal dans une cour avant ou avant secondaire de 1,85 mètre à 4,2 mètres ;
- autoriser les projets intégrés ;
- concernant l'aménagement d'un site d'entreposage de conteneurs à matières résiduelles semi-enfouis :
 - réduire la distance entre un site et une ligne de terrain de 0,6 mètre à 0,1 mètre ;
 - réduire la largeur de l'aire aménagée autour d'un site de 1 mètre à 0,4 mètre ;
 - exiger qu'une telle aire soit aménagée sur 2 côtés du site plutôt que 3 côtés.

QUE les zones concernées sont délimitées de la manière suivante:



Le plan identifiant et illustrant ces zones peuvent être consultés à l'adresse internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>.

QUE la Ville de Laval tiendra, par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire, une assemblée publique de consultation **en mode présentiel** en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval et **en mode virtuel, et ce, le 30 juillet 2026 à compter de 19 h** par voie de visioconférence Teams.

Pour participer à l'assemblée de consultation en mode virtuel, vous devez obligatoirement vous inscrire en transmettant une demande à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca avant le 30 juillet 2026 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement. Le lien Teams vous sera transmis par courriel le 30 juillet 2026 avant 12 h 00.

QU'au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer;

QUE ce projet de règlement contient au moins une disposition susceptible d'approbation référendaire;

Que suite à cette assemblée de consultation publique, il y aura une consultation écrite d'une durée de 15 jours;

Toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos de ce projet de règlement peut le faire par écrit à l'adresse courriel assemblees.urbanisme@laval.ca ou par la poste à l'adresse ci-dessous mentionnée, et ce, du 31 juillet au 14 août 2026 en prenant soin de préciser le titre du projet de règlement visé par le commentaire et son nom:

**Service de l'urbanisme
À l'attention de madame Julie Côté
1333, boulevard Chomedey, bureau 701
C.P. 422
Succ. Saint-Martin
Laval (Qc) H7V 3Z4**

QUE tout commentaire reçu à la suite de cette consultation écrite a un caractère public et pourra être consulté à l'adresse Internet suivante : <https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-consultation.aspx>.

Toute personne qui désire transmettre un commentaire doit donc éviter d'y insérer des informations confidentielles ou des renseignements personnels;

QUE ce projet de règlement peut être consulté à la suite d'une demande par courriel à l'adresse Reglements@laval.ca ainsi que sur le site internet suivant:

<https://www.laval.ca/Pages/Fr/Citoyens/assemblees-publiques-sur-le-zonage.aspx>

DONNÉ À LAVAL
CE 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) que la Ville de Laval a aliéné, autrement que par enchère ou soumission publique, les biens ci-dessous décrit les 2 et 16 juin 2026:

Description – lots du cadastre du Québec	Identité des acquéreurs	Prix de l'aliénation
Lot 6 665 697	Design Boréal Prestige inc.	269 500 \$
Lot 6 711 183	Cary Elizabeth Reis Duarte, Frederic Labonté, Michael Sciaraffa et Costanza Dicosola	110 500 \$

DONNÉ À LAVAL
Ce 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 29 juillet 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance, il sera discuté de la demande de dérogation mineure suivante:

1. Remblai qui modifie le niveau d'un terrain d'au plus 2,4 mètres de hauteur par rapport au niveau existant, alors qu'un maximum de 0,5 mètre est prescrit pour l'immeuble sur le lot 4 722 965 du cadastre du Québec, soit sur la rue Fleetwood.

DONNÉ À LAVAL
Ce 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13263 décrétant l'exécution de travaux d'aqueduc, d'égouts et de drainage ainsi que des travaux de préliminaires de rues, de pavage, de trottoirs, de bordures, d'infrastructures vertes de drainage, d'un réseau cyclable et d'éclairage de rue par distribution souterraine sur les rues Labelle et d'Orly et décrétant un emprunt de 5 535 000 \$ à cette fin

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:

2 juin 2026

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:

2 juillet 2026

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL

CE 13 juillet 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut